

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Le Maire ouvre la séance à 20h00. Deux membres sont absents, excusés : Nathalie Legrand qui donne pouvoir à Laurent FOURNIER et Maguy LEFEBVRE qui donne pouvoir à Bruno RENIER.

Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

1. choix du nombre d'adjoints (délibération 31/2022)

Suite à la démission d'un adjoint de son poste et du Conseil Municipal, il est demandé par les services de la Préfecture soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint soit de décider de limiter le nombre d'adjoints à deux.

Le Conseil Municipal en discute et passe au vote.

1^{er} tour : 2 adjoints : 5 voix 3 adjoints : 4 voix Abstention : 1

2^{ème} tour : 2 adjoints : 5 voix 3 adjoints : 3 voix Abstention : 2

3^{ème} tour : 2 adjoints : 5 voix 3 adjoints : 3 voix Abstention : 2

Le Conseil Municipal décide donc de limiter son nombre d'adjoints à deux : Bruno RENIER devient 1^{er} adjoint et Christophe MOUQUET devient 2^{ème} adjoint

2. Indemnité des adjoints (délibération 32/2022)

Un conseiller demande s'il est possible de répartir l'indemnité de 3^{ème} adjoint entre le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint.

Le Conseil est d'accord et vote cette indemnité à l'unanimité qui sera désormais de 6.75% de l'indice terminal de la Fonction Publique contre 4.5% auparavant.

3. Commission communales et intercommunales (délibération 33/2022)

Suite à la démission d'un membre du conseil, il faut revoir les membres et délégués des commissions :

. CCAS : Agaïna HUE intègre le CCAS

. Sivos Haute-Béthune : RENIER Bruno, titulaire

. Com-Com des 4 Rivières : MOUQUET Christophe, suppléant

. Syndicat transport scolaire Forges-les-Eaux : Bruno RENIER, suppléant

4. Questions diverses donnant lieu à délibération

. Encaissement chèque : Le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 451.84€ provenant d'EDF suite à la fermeture du compteur de l'ancienne salle des fêtes.

5. Autres questions diverses

. Il a été vu avec le CCAS qu'il faut appeler le lycée de Mesnières pour intervention de taille des arbres au bois de Beaumont dès que possible voir en septembre à la rentrée scolaire.

. Un conseiller s'étonne que la Mairie n'a pas son mot à dire concernant le refus d'inscription à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2022 de deux enfants nés en janvier 2020. C'est la Directrice d'école qui décide mais un conseiller fait remarquer qu'elle pourrait tout de même en expliquer les raisons

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 21h00